

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 avril 2022 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Alain Nadeau, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dames-des-Pins

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5638-22

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec la modification suivante :

Ajout de l'item :

12.1- PGMR

Retrait de l'item :

3.5 - Rapport annuel 2021- Aquatech (sur demande);

4-Suivi du plan de communication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5639-22

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 24 MARS 2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 mars 2022 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 avril 2022;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2022;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2022, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Rapport annuel 2021 (pièce-jointe);
- État des revenus et dépenses au 30 mars 2022.

RÉSOLUTION NO: 5640-22

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
C/P :445 376,72 \$, salaires :50 839,01 \$, pour un montant total de 496 215,73\$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS TRAVAUX LET ET SMBR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

RÉUNION DU C.A. EN MODE HYBRIDE

Les membres du conseil demandent plus d'informations concernant la possibilité d'offrir les réunions du c.a. en mode hybride (en présentiel et en virtuel).

COMPOSTEURS

Les membres du conseil demandent plus d'informations pour prendre la décision concernant la quantité de composteurs à commander.

RÉSOLUTION NO : 5641-22

PROPOSITION UMQ – ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT

que la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services

professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Léon Drouin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Régie s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Régie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Régie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5642-22

AUGMENTATION – CONCIERGERIE – SIÈGE SOCIAL

Les membres de ce conseil sont informés de l'augmentation pour les services de conciergerie au siège social de la Régie.

Le montant passe de 563,55 \$ à 675,00 \$ plus taxes.

Ce montant est valide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 octobre 2022.

RÉSOLUTION NO : 5643-22

FONDS D'AIDE PROJET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a de plus en plus de demandes venant des municipalités pour des projets environnementaux;

CONSIDÉRANT que la Régie et les différents intervenants du milieu encouragent les municipalités à développer des projets dans le but de diminuer l'enfouissement;

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été mis en place;

CONSIDÉRANT que la Régie conserve l'entièreté de la compensation pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le retrait du point 4 dans les conditions d'admission;

QUE dorénavant, la Régie paye le montant total accordé à chacune des municipalités, selon le tableau de la répartition du fonds;

QUE ce conseil autorise l'augmentation du fonds environnement à 120 000 \$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

PGMR

Un bref résumé est donné aux membres du conseil concernant la rencontre qui a eu lieu avec les gens de la MRC, la firme STRAZ3R et la Régie concernant le PGMR.

RÉSOLUTION NO: 5644-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 49.

.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX